

CGV : Nouvelles conditions générales de reprise

Date d'effet : 02/11/2022

1. OBJET DES CONDITIONS ET ACCEPTATION

Les présentes conditions de vente régissent le cadre des achats de Véhicules par AUTO ICI. Sont concernés les achats de Véhicules par AUTO ICI auprès d'un vendeur particulier, que celui-ci fasse ou non lui-même l'acquisition d'un Véhicule auprès d'AUTO ICI, et que ces achats soient faits à distance ou en agence. Les conditions Générales de ventes de la société AUTO ICI sont accessibles sur le site internet <https://www.auto-ici.fr/conditions-generales-vente>. Ces conditions sont également présentes sur les offres de reprise transmises au Client par AUTO ICI.

La signature de l'offre de reprise par le Client vaut acceptation des présentes conditions générales de reprise.

2. DEFINITIONS

Client : Tout Client Particulier vendeur de son Véhicule auprès d'AUTOICI.

Client Particulier : Tout Client qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle.

Véhicule : Le Véhicule mis en vente par le Client et acquis par AUTOICI.

Achat à distance : Achat d'un Véhicule par AUTO ICI selon les informations écrites, photos et vidéo fournies par le Client à AUTOICI, sans déplacement personnel d'AUTOICI pour l'examen initial du Véhicule.

3. DESCRIPTIF DU VEHICULE

Le descriptif du Véhicule est une étape préalable obligatoire à la formulation d'une offre de reprise ferme. Le descriptif du Véhicule sera effectué soit en agence par les équipes AUTO ICI, selon un cahier des charges soit à distance, par le Client lui-même selon le même cahier des charges. Les éléments décrits concernent :

- Documents du Véhicule : Carnet d'entretien, Carte grise, Facture d'achat, Facture de réparation/entretien, Certificat de situation administrative
- Justificatifs d'identité du ou des propriétaires
- L'intégralité des éléments intérieurs et extérieurs du Véhicule
- Essai routier
- Moteur

Le Client doit permettre à AUTO ICI d'effectuer tous les contrôles nécessaires concernant les éléments précités, dans le cadre d'une inspection en agence. Dans le cadre d'une inspection à distance, le Client devra signaler tous éléments significatifs en sa possession. Quelle qu'en soit la raison, si certains éléments n'ont pu être expertisés, AUTO ICI se réserve le droit de refuser ou de décaler l'achat du Véhicule.

4. VALIDITE DE L'OFFRE

Les estimations et valeurs d'achat communiquées sur le site internet ou en agence n'ont pas valeur contractuelle. Seule l'offre de reprise signée par l'Expert Occasion à la suite de l'expertise du Véhicule a valeur contractuelle. L'offre de reprise est calculée selon la valeur de revente d'un Véhicule similaire sur le marché français, de laquelle sont déduits les frais de gestion et de remise en état estimés d'après un descriptif du Véhicule, sous réserve que le Véhicule soit dans un état identique au jour de sa délivrance à AUTOICI.

L'offre de reprise est alors remise au Client. L'offre de reprise peut être communiquée par e-mail ou remise directement en mains propres. Le Client dispose d'un délai maximum de 7 jours calendaires suivant sa date d'envoi ou de remise pour accepter l'offre de reprise. Une fois ce délai expiré, AUTOICI se réserve le droit de réviser le montant de l'offre.

A l'acceptation de l'offre de reprise, un engagement de reprise sera adressé au Client pour signature.

5. DELIVRANCE DU VEHICULE A AUTOICI

Le jour de la délivrance du Véhicule à AUTOICI, l'engagement de reprise reste valable uniquement sous réserve que le Véhicule :

- Soit propre à l'intérieur et à l'extérieur
- Soit livré avec tous les documents et accessoires nécessaires et/ou indiqués dans l'engagement de reprise : jeu de clé

complet avec double, carte grise, factures d'entretien ou de réparation, carnet de garantie et d'entretien, notice d'utilisation, codes spécifiques selon modèles...)

- Soit resté dans un état strictement identique au descriptif annexé à l'engagement de reprise
- Soit roulant
- N'affiche pas de voyants
- Ait conservé un kilométrage équivalent (une différence est acceptée jusqu'à 250 kilomètres supplémentaires par rapport au kilométrage de la dernière expertise)

Dans tous les cas, AUTOICI (ou l'intermédiaire dans le cas d'une reprise à distance) procède à une nouvelle inspection du Véhicule, appelée contre-expertise, au moment de sa présentation physique par le Client pour livraison et ce, afin de vérifier l'état dudit Véhicule. Le Client doit permettre cette nouvelle inspection.

Si le jour de la délivrance du Véhicule, le vendeur ne transmet pas tous les éléments ou que le Véhicule n'est pas conforme aux points précités, AUTOICI se réserve le droit d'annuler l'engagement de reprise ou de déduire du montant de l'engagement les frais éventuels de mise en conformité du Véhicule.

A titre indicatif, les tarifications appliquées sont de l'ordre de :

- Prestation nettoyage intérieur et extérieur : 250 € TTC
- Réparation du pare-brise : valeur à neuf du pare-brise selon modèle
- Commande de clés : Forfait de 200€ TTC sauf modèles spécifiques ou avec démarrage mains libres : valeur à neuf
- Forfait documents de factures de réparation et entretien : 350 € TTC
- Forfait documents de bord (carnet ou notice) : 30 € TTC par élément manquant

En cas de non-entente sur l'offre définitive, le Client reste libre de mettre un terme au parcours de reprise ou d'achat ainsi engagé. Dans ce cas et dans le cadre d'une inspection à distance, le coût de l'inspection à distance d'un montant de 120€TTC, sera facturée au Client.

Le kilométrage inscrit sur l'engagement de reprise est contractuel. Une tolérance de 2000 km supplémentaires est acceptée le jour de la délivrance du véhicule chez AUTOICI. Tout kilomètre dépassant cette tolérance sera facturé 0.10€ du kilomètre supplémentaire.

6. CAS DE REPRISE SUR INFORMATIONS DU CLIENT

De façon générale, une reprise sur informations données par le Client est soumise aux mêmes conditions de validité de l'offre que pour les reprises en agence.

Le Client se charge de l'auto-expertise de son Véhicule à distance. Le Client s'engage à communiquer les informations de la façon la plus précise possible et à ne pas falsifier ou cacher d'éléments à AUTOICI.

Le jour de sa délivrance, le Véhicule devra également être inspecté par un intermédiaire, selon les mêmes conditions que celles citées à l'Article 4 et devra être conforme aux règles énoncées à l'Article 5 pour que l'offre de reprise soit validée. Si toutes ces conditions ne sont pas remplies, AUTOICI se réserve le droit d'annuler la reprise du Véhicule de façon unilatérale ou de modifier le prix de l'offre.

AUTOICI pourra également refacturer au Client les différents frais de déplacement engagés pour effectuer la reprise chez le Client ou au lieu convenu entre les parties.

Dans le cas d'une telle reprise, certains éléments devront être communiqués à AUTOICI au minimum 72 heures avant la date du rendez-vous (CNI du ou des propriétaires, RIB). Certains documents devront être remplis et remis à l'intermédiaire se chargeant de la restitution afin que la reprise du Véhicule soit validée.

7. VENTE D'UN VEHICULE AVEC REPRISE

Dans le cas où le Client acquiert un Véhicule auprès d'AUTOICI et fait procéder à la reprise de son propre Véhicule, et dans l'hypothèse où l'état de ce dernier, au jour de sa délivrance à AUTOICI, ne serait plus conforme à l'expertise qui en avait été faite, AUTOICI se réserve le droit de ne pas l'acquérir, comme de maintenir ou non la vente du Véhicule commandé par le Client.

8. TRANSFERT DE PROPRIETE ET RETRACTATION IMPOSSIBLE

Pour que la reprise soit effective, le Client devra avoir transmis à AUTOICI tous les documents administratifs nécessaires à la reprise de son Véhicule et qui lui seront demandés par les services d'AUTOICI.

Le Client peut uniquement vendre à AUTOICI un Véhicule dont il a la pleine propriété, dont il est titulaire de la carte grise et qu'il est en pleine capacité de céder. Le Client garantit que le Véhicule à reprendre n'est ni gagé, ni déjà cédé à un tiers. Si ces obligations n'étaient pas respectées, le Client serait dans l'obligation de rembourser AUTOICI du montant de la reprise et de récupérer son Véhicule. L'achat du Véhicule du Client sera en ce cas résolu de plein droit.

Il est porté à la connaissance du Client qu'au moment de la cession définitive (Remise du Véhicule, des clés et de l'ensemble des documents à l'Expert Occasion ou à un intermédiaire dans le cadre de la reprise à domicile), AUTOICI procèdera à l'édition du certificat de cession définitif et à sa signature. Une fois ces démarches effectuées, le Véhicule sera la pleine propriété d'AUTOICI de façon définitive. Toute rétractation de la part du Client est exclue.

AUTOICI prendra seule en charge les démarches administratives relatives à l'acquisition du Véhicule (déclaration d'achat, transmission de la cession). Le Client est avisé qu'il ne doit pas procéder à ces démarches par ses propres moyens, cela pouvant entraîner des blocages administratifs.

9. PAIEMENT

Une fois la reprise du Véhicule effective, le processus de paiement est enclenché. Le paiement s'effectue uniquement par virement bancaire :

- Dans le cas d'un achat seul au Client : Sous 72 heures ouvrées et sur le RIB du Client que celui-ci aura communiqué à AUTOICI
- Dans le cas d'une vente avec reprise : le montant du Véhicule repris pourra être déduit du solde restant. Si le solde restant à payer est inférieur à l'offre de reprise définitive, AUTOICI procèdera à un virement bancaire pour régler le complément sous 72 heures.

Si AUTOICI rencontrait une difficulté concernant le Véhicule du Client, ne dépendant ni de sa responsabilité ni de son fait, le paiement du Véhicule sera suspendu le temps de la résolution de la difficulté rencontrée.

10. CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne sera tenue pour responsable envers l'autre ni ne pourra être considérée comme ayant violé le contrat si elle est empêchée ou retardée dans l'exécution de ses obligations pour cause de force majeure et plus particulièrement d'incendie, d'inondation ou tout autre accident ayant causé la destruction complète ou partielle de l'entreprise, d'un manque de force motrice, de matières premières résultant d'une cause d'ordre générale ou de catastrophes naturelles.

En cas de force majeure, l'expertise ou la restitution sera reportée à une date où l'évènement de force majeure aura cessé sans que le Client ou AUTOICI ne puisse exiger une quelconque indemnité à l'autre partie. Si l'évènement de force majeure dépasse une durée de 4 semaines, chaque partie aura la faculté de résilier le contrat sans frais ni dommages et intérêts, par lettre recommandée avec accusé de réception.

11. PROTECTION DES DONNEES - LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES

Les informations personnelles (nom, prénom, e-mail, téléphone, code postal) communiquées par le Client sont indispensables au traitement de son dossier. La collecte et le traitement des données à caractère personnel fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les données collectées ne sont pas commercialisées. Il est procédé à la collecte et au traitement des données à caractère personnel du Client, (ci-après les « Données ») dans le strict respect de la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel modifiant la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 pour intégrer les dispositions du règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46 CE du 27 avril 2016 (la « Loi Informatique et Libertés »).

A ce titre, le Client dispose du droit de retirer à tout moment son consentement au traitement de ses Données ainsi que d'un droit d'accès, d'un droit de rectifications, d'un droit à l'effacement, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité de ses données et d'un droit d'opposition. Ces droits peuvent être exercés, s'agissant des données collectées et traitées par AUTOICI en envoyant sa demande par mail à rgpd@auto-ici.fr.

Le Client est informé qu'il peut refuser d'être contacté par téléphone en s'inscrivant sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site <https://conso.bloctel.fr/>.

Pour satisfaire aux exigences légales, le Client est informé que les données et pièces justificatives de sa reprise seront archivés sous format électronique pendant une durée de 10 ans. Le Client pourra accéder à ces éléments sur simple demande.

Utilisation des cookies :

Un cookie est un petit fichier contenant des informations textuelles qui est enregistré sur votre disque dur lorsque vous consultez un site internet.

Notre Site utilise des cookies auxquels nous pouvons accéder lorsque vous effectuez une nouvelle visite de notre Site. Ces cookies nous permettent d'enregistrer les informations relatives aux pages que vous consultez sur notre Site. Ils nous aident à comprendre votre navigation sur le Site et nous permettent de sauvegarder vos préférences pour vos futures visites sur le Site afin d'améliorer les services que nous sommes en mesure de vous proposer.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, bloquer les cookies en modifiant les préférences dans votre navigateur internet.

12. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Les conditions générales de sont régies par le droit français. En cas de réclamation, le Client peut formuler sa demande auprès du service Client AUTOICI à l'adresse suivante : AUTOICI, 18 Rue d'Avelin, 59175 Vendeville, France. A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la juridiction compétente.

En application des obligations du Code de la consommation, en cas de litige et après réclamation écrite auprès d'AUTOICI n'ayant pas abouti, le Client est informé qu'il peut s'adresser gratuitement au Médiateur du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) :

- Par voie postale : au moyen d'un formulaire de saisine téléchargeable sur le site du médiateur, à l'adresse : M. Le Médiateur du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) – 43 bis route de Vaugirard – CS80016 – 92197 Meudon Cedex
- Par courriel : mediateur@mediateur-cnpa.fr
- Sur internet : <https://www.mediateur-cnpa.fr/>

13. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE REPRISE

Toute engagement de reprise retourné signé et parafé par le Client à AUTO ICI vaut acceptation entière des présentes Conditions Générales de Reprise.

Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de reprise.

Nom, Prénom :

Fait le

À

Signature du Client :